



CARREFOUR DE LA DIVINE VOLONTÉ

L'ÉGLISE ET LES ÉCRITS DE LUISA PICCARRETA

✚ *Enseignement adapté et bonifié de « Luisa et ses écrits » - Père Gabriel-M. Tchonang
Retraite à Puimisson - Octobre 2022*

Pourquoi pouvons-nous parler et enseigner les écrits de Luisa Piccarreta ?

Parce que son processus de béatification est en cours et qu'il y a un ensemble d'approbations, de *Nihil Obstat* et de *Non Obstare* qui ont été donnés sous l'obéissance de nos évêques.

Quelques définitions :

- *Nihil Obstare* : « ne fait pas obstacle »
 - *Nihil Obstat* : « rien ne s'y oppose », c'est une approbation officielle donnée par un censeur délégué de l'Église catholique.
 - *Imprimatur* : « que ce soit imprimé », c'est une autorisation officielle de publier, donnée par une autorité de l'Église catholique.
-

1926 - Les tomes 1 à 19 du Livre du Ciel, écrits par Luisa Piccarreta, reçoivent l'*Imprimatur* de son évêque Mgr Giuseppe Leo. Celui-ci avait demandé à Hannibal Maria Di Francia (*le confesseur et le censeur ecclésiastique de Luisa qui a travaillé à réviser les écrits*), de voir à faire toutes les corrections nécessaires pour ramener ce que Luisa écrivait dans un dialecte italien, à un italien correct. Hannibal a travaillé à cela et il a donné son *Nihil Obstat*.

1938 - Suite à l'incompréhension de certains chefs ecclésiastiques (*et comme tous les saints doivent passer par là*), Luisa donnera tous ses écrits au Vatican ; ils ont été confisqués et ils ont été placés dans les archives du Vatican.

Avant que les écrits ne soient confisqués - Un rayonnement des enseignements de Luisa qui se traduisait par une progression dans le peuple de Dieu ; un ensemble de conversions et de transformations de vies qui venait des lectures des premiers volumes. (*Ainsi, rien ni personne ne pouvait stopper cet élan qui aujourd'hui est en train d'embraser le monde et qui, comme un feu de brousse, va consumer l'Église et faire de cette terre un reflet de la béatitude éternelle !*)

1989 - Mgr Carmelo Cassati, évêque de Trani, demande à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi ce qu'il doit faire pour instruire la cause de Luisa, car pour cela il faut les écrits. Il a donc envoyé une

délégation au Vatican qui a été reçue par le cardinal Joseph Ratzinger, (*devenu le Pape Benoît XVI en 2005*), qui était alors préfet pour la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

Note : Le petit groupe de cette délégation (*qui a vécu cet événement*) a dit que le cardinal était particulièrement instruit des écrits et qu'il les avait lus. Il s'est présenté avec une incroyable et rare maîtrise - comme on peut connaître de cet homme d'une intelligence supérieure - et il a décrit d'une manière succincte et combien pertinente la Doctrine de la Divine Volonté, telle qu'il l'avait lue dans les écrits de Luisa Piccarreta. Ensuite il a dit aux gens de la délégation de continuer de prier avec foi et espérance et qu'il verrait ce qu'il pouvait faire.

1994 - Le cardinal Ratzinger donne le *Non obstaré* aux écrits de Luisa et demande au Pape Jean-Paul II que la cause de béatification soit entreprise. Le préfet pour la Congrégation pour la cause des saints (*le cardinal Angelo Felici*) envoie une lettre à Mgr Cassati, évêque de Trani, l'informant de l'autorisation du Vatican d'ouvrir la cause de béatification de Luisa.

Janvier 1996 - Le cardinal Ratzinger, préfet pour la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, signe le document qui permettra l'ouverture de la cause de béatification de Luisa Piccarreta. Il fait alors sortir tous les volumes, qui étaient jusqu'alors confisqués aux archives du Vatican. Le cardinal donne l'autorisation à l'évêque de Trani, Mgr Cassati, de faire des photocopies de tous les écrits originaux qui étaient aux archives du Vatican, en vue de la cause de béatification de Luisa.

Du 30 janvier au 2 février 1996 – Mgr Cassati désigne alors le père John Olin Brown et le père Michaël Adams, deux prêtres des États-Unis incardinés dans son diocèse (*qui ont été des prêtres de premier niveau dans l'accueil des écrits de Luisa Piccarreta à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi*) pour aller à Rome. Ils ont été aidés par d'autres prêtres (*dont le père Thomas Celso et le père Carlos Massieu*) et des laïcs (*dont Thomas Fahy et madame Miguel Machado*), pour photocopier tous les écrits de Luisa sous l'obéissance du cardinal Joseph Ratzinger.

Novembre 1996 - La Congrégation pour la cause des saints au Vatican, mandate 2 théologiens hautement qualifiés pour étudier et épilucher tous les écrits de Luisa, de la première à la dernière page. Ces derniers donnent leur rapport en 1997 en disant très clairement qu'ils ne trouvent aucun obstacle, aucune erreur, ni rien qui puisse contrarier la foi et les mœurs des fidèles et que **tous peuvent lire les écrits avec grand intérêt.**

16 Mai 2004 - Le Pape Jean-Paul II va canoniser le censeur ecclésiastique et éditeur des écrits de Luisa, le père Hannibal Maria Di Francia. C'est d'ailleurs le dernier saint canonisé par le Pape Jean-Paul II.

Octobre 2005 - La cause de béatification de Luisa est terminée dans le diocèse de Trani et ouverte à Rome. Depuis lors et aux dernières nouvelles, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et la Congrégation pour la cause des saints, travaillent à une édition unique, typique des écrits de Luisa Piccarreta.

Juillet 2010 – Les écrits de Luisa sont intégralement approuvés par les deux théologiens mandatés par le Vatican.

2012 - La Faculté de l'Université Pontificale Grégorienne de Rome, qui a examiné la thèse de doctorat du Père Joseph Iannuzzi expliquant les révélations de Luisa (dans le contexte de la Tradition Sacrée), l'a approuvée à l'unanimité, accordant ainsi à son contenu une approbation ecclésiastique autorisée par le Saint-Siège.

2013-2014 - La thèse du Père Joseph Leo Iannuzzi reçoit les éloges de près de cinquante évêques catholiques, dont le cardinal Tagle.

2015 - Le Vatican publie une biographie très favorable de Luisa Piccarreta intitulé « *The Sun of my Will* ».

Encore aujourd'hui, tout ce qui concerne la cause de béatification de Luisa Piccarreta relève de Rome et est toujours en cours. Toutes ces connaissances sont capitales pour répondre aux personnes qui tentent d'émettre des doutes sur le caractère ecclésial des écrits.

Nous sommes vraiment en Église, il n'y a pas de doute à avoir.